

Riddes, le 21 octobre 2016

BO N° 43 du 21 octobre 2016

Rédaction du bulletin officiel

1950 Sion

COMMUNE DE RIDDES

Signalisation routière

L'administration communale, en application des articles 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, porte à la connaissance des usagers les décisions suivantes, sujettes à recours dans les 30 jours, dès la présente publication, auprès du Conseil communal :

- Rue de la Télécabine, parcelle N°10033, 1918 La Tzoumaz, places de parc communales sises devant la « Résidence La Tzoumaz » (en cours de construction).
- Rue Centrale, parcelle N°6078, 1918 La Tzoumaz, places de parc communales sises en aval du restaurant « Le Central ».

Pose d'une signalisation d'indication n° 4.18 "Parcage avec disque de stationnement" avec inscriptions complémentaires : Maximum 2 heures tous les jours de 08h00 à 18h00.

Marquage de places de parc en blanc.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du dossier et des plans auprès du Greffe communal.

L'Administration communale